

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022****REUNION PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 7 juillet 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Madame Nathalie FRANÇOIS, Madame Carine RENSON, Monsieur Julien VANDEBURIE, Monsieur Thomas CIALONE, Monsieur Pol HARTOG, Madame Valérie LUX et je pense que Monsieur RASSAA ne sera pas là également.

M. LE PRESIDENT. – M. DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ, Chef de groupe. – Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes au complet, sans Rafik. Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD, Cheffe de Groupe.- Mme SAMEDI est coincée dans les bouchons.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme RENSON, Mme GRAINDORGE est en chemin.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Les membres cités ainsi que Mme Anne THANS qui arrive.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. LEJEUNE, Jean-Denis, bien entendu.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour**

**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe que vous avez reçu ce matin, par email, un courrier de Monsieur le Directeur général provincial concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 30 septembre au plus tard.

Avant de céder la parole à Monsieur le Premier Secrétaire et en soutien aux victimes des inondations que notre province a connues il y a un an, je vous invite à vous joindre à moi pour observer une minute de silence.

(Minute de silence)

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Questions d'actualité**

**Document 21-22/A30 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative à relative à la place du livre dans la future bibliothèque du pôle Bavière.**

**Document 21-22/A31 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative au Cramignon en Basse-Meuse et sa reconnaissance par l'UNESCO.**

**Document 21-22/A32 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.**

**Document 21-22/A33 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à la mobilisation des élèves de l'IPES Verviers en mai dernier.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Je vous précise également qu'une modification de cet article du ROI (article 81, §3, 3ème alinéa) a été validée au Consensus par le Bureau du Conseil le 27 juin dernier. Il s'agit de la modification suivante : « À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction sur la réponse donnée par le Collège pendant une durée n'excédant pas deux minutes. Cette réplique ne peut comporter de question supplémentaire ». Cette modification sera prochainement soumise au vote de notre Assemblée.

Pour la première question A30, je donne la parole à Madame Catherine LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ma question porte sur la place pour le livre dans la future bibliothèque du Pôle Bavière. Les rayons de la bibliothèque des Chiroux qui se vident, et les récentes opérations de «bookcrossing» et de dons de livres, suscitent désolation, crainte et émoi parmi bon nombre d'usagers de la bibliothèque et de professionnels du secteur. Que l'on prépare des caisses pour un déménagement est bien naturel et compréhensible. Mais la crainte porte sur la destination de ces caisses. Seront-elles toutes acheminées vers la nouvelle bibliothèque du Pôle Bavière ?

Les opérations dites de « désherbage » ou « d'élagage » sont habituelles dans les bibliothèques. C'est même un gage de la bonne tenue d'un catalogue lorsque ces opérations de déclasserment sont associées à la planification de nouvelles acquisitions. En 2018, par exemple, la Bibliothèque des Chiroux avait acquis 19.898 livres et 7.623 médias pour 12.549 livres désherbés et 5.345 médias. Mais nous savons que le désherbage en cours est d'une toute autre ampleur. A l'occasion du vote, en juillet 2021, relatif à un don de livres à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre, le PTB avait été bien seul à dénoncer la quantité incroyable d'ouvrages dont se séparait la Bibliothèque des Chiroux : pas moins de 157.878 documents, sur les 347.805 documents actuellement en libre accès. Ce n'était plus un désherbage, mais bien un libricide ou un autodafé.

Un document monographique officiel existe pourtant en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la fonction est d'offrir des directives en matière d'élagage et de retraits au sein des collections de nos bibliothèques publiques. Ce guide, remis à jour en 2020, explicite les dispositions prévues par le décret du 30 avril 2009 portant sur le développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques. Il reconnaît la nécessité et l'utilité d'un élagage bien pensé, a fortiori à « l'âge de l'accès » induit par l'internet

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

et les techniques modernes de transferts des informations. Cependant, en aucun cas il ne s'agit de recommander un simple écartement des ouvrages « papier » au profit de supports électroniques. Il préconise plutôt la création d'un « dépôt centralisé », destiné à recueillir les anciens ouvrages des bibliothèques dont l'usage a diminué, mais qui peuvent toujours faire l'objet d'une demande par l'intermédiaire du prêt interbibliothèques. Pourquoi de tels choix n'ont-ils pas été privilégiés ? Combien de livres et de médias retourneront à la bibliothèque centrale à Grâce-Hollogne ?

Le Collège s'est défendu de tout a priori négatif face au livre, en arguant dans les médias qu'on ne pouvait lui faire aucun procès d'intention à ce sujet, puisque, avec 8.000 m<sup>2</sup>, la surface totale dédiée au Centre de Ressources sera plus grande sur le site de Bavière que ce n'était le cas aux Chiroux. Pourtant, la vérité est que la bibliothèque des Chiroux couvre aujourd'hui une superficie de 9.500 m<sup>2</sup>, de sorte que la question se pose malgré tout de savoir si les choix posés en matière de gestion des collections n'ont pas été déterminés par des considérations architecturales à la défaveur de l'espace réservé à la bibliothèque. Sachant que la superficie du Pôle Bavière en entier s'élève, elle, à 15.000 m<sup>2</sup>, doit-on déduire que le « Centre de ressources » censé remplacer la bibliothèque a été comprimé au profit de la « Pépinière d'entreprises » et de « l'Exploratoire des Savoirs » ?

La transformation des bibliothèques en « troisième lieu » ne s'est pas toujours faite dans le sens d'une démocratisation des accès à la connaissance, ni dans le sens d'une socio-construction des savoirs nécessaire à une démocratie culturelle. Plusieurs antagonismes sont à résoudre dans ce type d'opération, je cite Raphaël Besson, chercheur CNRS français, entre « science/savoir, culture numérique/culture écrite, approche conceptuelle/approche expérimentale, espace de réflexion/espace de sociabilité, lieu institutionnel/lieu alternatif, société de la connaissance / économie de la connaissance ».

Comment la future bibliothèque sur le Pôle Bavière résout-elle ces antagonismes ? Vaste question, certes, mais peut-être le collège pourra-t-il déjà répondre à ces questions-ci, plus précises : les opérations de déménagement en cours ont-elles pris en compte les recommandations officielles formulées dans le document de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur la politique d'élagage et de retraits au sein des collections des bibliothèques publiques ? Quelle sera la place, en m<sup>2</sup> et en pourcentage du total de la superficie, dédiée aux livres et aux documents écrits dans la future bibliothèque ? Comment s'articuleront les espaces clos, protégés, des divers ateliers, animations et autres « fablabs », et les espaces ouverts, lieux de socialisation, d'expérimentation et de créativité ? Des espaces calmes, propices à la lecture et à la réflexion, existeront-ils encore et dans quelle proportion ? Enfin, après ce désherbage géant, combien d'acquisitions nouvelles sont-elles prévues, en livres et en médias ?

D'avance merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, et je suppose que vous n'étiez pas seule à la rédaction de la question donc, Monsieur le Conseiller, Chers Collègues,

Je vous remercie tout d'abord de cette question, qui me permet de prendre la parole pour corriger la désinformation qui circule au sujet du déménagement de la bibliothèque Chiroux. Je suis assez effaré de voir à quel point la course au scoop médiatique sans vérification de données fabrique des fakenews à tous les niveaux, y compris dans le monde culturel.

Les travaux du Pôle Bavière avancent à grand pas et le bâtiment se dresse à présent sur le site de Bavière comme un repère visuel du renouveau de ce quartier longtemps laissé à la dérive. Cet outil provincial de premier plan, par ses diverses fonctions habilement combinées dans un écrin architectural de toute beauté, sera tout entier dédié au citoyen, qui est et restera toujours au cœur des préoccupations provinciales.

La conception même du bâtiment, répondant aux normes européennes et environnementales actuelles, fait écho à une réorganisation des services qui l'occuperont. Vous l'avez dit : Exploratoire des Possibles, Centre de Ressources, bibliothèque donc, Pépinière, sont la colonne vertébrale du Pôle, sur laquelle viendront s'articuler les différents volets de l'action provinciale, menée par le Département de la Culture.

Comme toujours, ce qui est nouveau et bouleverse nos habitudes suscite des étonnements, des questions, voire des craintes. Certaines sont justifiées, bien entendu, car les changements nous projettent vers l'inconnu, ils nous remettent en question dans nos fonctionnements. Ils sont à prendre en considération avec la plus grande attention, car derrière une naturelle résistance au changement, se cachent parfois de véritables angoisses, sources de mal-être.

D'autres craintes semblent sorties de nulle-part mais leurs effets ne sont pas moins délétères, car elles touchent à nos valeurs et résistent à toute explication rationnelle et éclairée.

Vous l'aurez compris, cette crainte à laquelle je fais référence, que vous relayez à travers votre question d'actualité et qui a d'ailleurs fait l'objet d'une attention médiatique ces derniers jours, c'est celle d'imaginer que la Bibliothèque Chiroux, si chère au cœur de tant de Liégeois et qui fait partie de notre histoire personnelle, se débarrasserait purement et simplement de ses livres. Étonnamment, les autres documents, comme les revues, CD, DVD, vinyles ne semblent pas concernés par ces craintes.

C'est un scandale ! Un libricide ou un autodafé, vous imaginez le terme, vous voyez un peu ce que cela veut dire un autodafé, pour ceux qui ont un doute, je vous invite à faire un tour dans l'histoire, les mots quand même sont chargés de sens, selon vos propres paroles. Et oui, se séparer d'un livre, ce n'est jamais un geste anodin, cela ne fait jamais plaisir à personne. Ce caractère quasi sacré du livre nous renvoie vers des valeurs fondamentales de nos démocraties : liberté de parole, liberté d'expression, liberté de culte. Étonnamment, la liberté de la presse, également inscrite dans notre constitution, ne semble pas directement concernée non plus : jeter un journal de la veille, un magazine gratuit qu'on a emporté sans réfléchir et qu'on ne lira

jamais, cela ne fait pas vraiment réagir.

Vous évoquez la question de l'élagage, également appelé « désherbage » dans le jargon professionnel. Vous semblez bien renseignés sur le sujet et je ne vais pas m'étendre sur le côté indispensable et sain, pour toute bibliothèque, de procéder à ce tri des collections. Rappelons seulement la nuance qui existe entre élagage et retrait : l'élagage consiste à opérer un tri régulier des livres présents dans le libre accès de la bibliothèque, en vue de faire place aux nouveautés et de respecter la législation en vigueur. Les livres élagués sont alors transférés dans les réserves. Le retrait, quant à lui, consiste à ôter définitivement certains livres des collections de la bibliothèque. Ce qui ne veut pas dire, loin s'en faut, qu'ils sont jetés, loin s'en faut.

Cet élagage-retrait est effectué, dans toutes les bibliothèques publiques, de façon professionnelle, selon un cahier des charges très strict, dans le respect des directives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est également le cas, bien entendu, de la Bibliothèque Chiroux, la première et la plus importante bibliothèque publique de Belgique francophone, dont la vérification de l'état des exemplaires de tous ses livres n'avait pas été faite de manière profonde, depuis 30 à 40 ans. Le tri semblait donc plus que nécessaire. Pensez-vous que le lecteur emprunte l'exemplaire d'un livre dont les pages se délitent ? Non, il emprunte l'exemplaire en bon état et le plus récent, juste à côté, et c'est bien normal.

Au moment de réfléchir à l'implantation des collections, soit dès 2019, les équipes de la bibliothèque, aidées par la consultance, sont arrivées à la conclusion que, des 347.805 présents à ce moment-là au libreaccès de la Bibliothèque Chiroux, seuls 189.927 pouvaient rejoindre le Centre de Ressources à Bavière, en accès direct, soit une réduction nécessaire de 157.878 documents. Il n'a jamais été dit que ces 157.878 documents devaient être jetés ou qu'il fallait même s'en débarrasser.

La consultance estime que 70% pourraient être soit placés en réserve, soit valorisés au travers de différentes filières, comme le bookcrossing, les boîtes à livres, les dons à d'autres bibliothèques, à des associations culturelles et/ou à finalité sociale, les activités créatives, et j'en passe. Ces solutions ont été privilégiées par la bibliothèque Chiroux.

La politique d'acquisitions se poursuit toujours au même rythme qu'auparavant, avec une moyenne annuelle de 25.000 documents achetés, dont 80% de nouveautés. Or oui, nous renouvelons aussi les vieux titres, de manière à conserver l'éclectisme que nous voulons accessible au plus grand nombre de lecteurs.

Dans le nouveau Pôle Bavière, dont le centre de ressources est un des axes forts, la classification des documents a été entièrement revue, sur base d'une réflexion menée conjointement par les équipes et la direction de la Bibliothèque, aidées d'une consultance extérieure spécialisée, la société Savoir Sphère, qui possède une expertise en matière de bibliothèques 3ème lieu.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : la réorganisation des collections en pôles thématiques, croisés par type de public : enfant, adulte, ado, correspond à une vision actuelle de la bibliothèque, comme 3ème lieu, à côté du 1er lieu, la maison, du 2e lieu, l'école, le travail. Ces espaces nouveaux favorisent la créativité, la convivialité, le bien-être, les nouveaux usages

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

sociaux, les rencontres, tout en préservant le calme, la tranquillité, l'intimité des personnes, au travers d'espaces conçus à ces fins.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, au moment de l'ouverture du Pôle mais je voudrais déjà vous rassurer sur le fait que, sur l'ensemble du pôle, il n'y aura pas moins mais davantage d'espace qui sera accessible au public. Jugez plutôt : quelque 100 postes de travail avec ordinateurs, 500 places assises, notamment dans de belles salles de travail, accessibles aux étudiants, chercheurs et tout simplement le grand public qui voudra y passer du temps dans des espaces agréables et bien conçus.

Le livre papier y aura bien entendu toujours sa place, une place importante, irremplaçable, comme en témoignent les nombreuses activités et animations organisées autour du livre et de la lecture par la Bibliothèque Chiroux et la Bibliothèque Centrale : ateliers, cercles de lecture, salon Livrado, Fureur de Lire... rappelons aussi le succès énorme de l'opération de Take Away, permettant à chacun, durant le confinement, de commander des livres papier et de venir les retirer à la porte de la bibliothèque, en toute sécurité. Le livre papier reste donc bien au cœur de nos préoccupations et de notre politique en matière de lecture publique. La Province de Liège s'associera à toutes les initiatives qui viseront à soutenir la filière du livre, face à une numérisation de plus en plus grande.

Enfin, pour synthétiser mes réponses à vos quatre questions précises : l'élagage, et vous l'avez dit, fait partie intégrante de la politique documentaire d'une bibliothèque, il répond à des critères bien précis et aux obligations décrétales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une partie des livres élagués, depuis de nombreuses années, est envoyée deux fois l'an à la Réserve Centrale de Lobbes environ 2000 documents par an.

La surface totale réservée au centre de ressources dans le futur Pôle Bavière est de 8.000 m<sup>2</sup>, comprenant tous les espaces ouverts au public, les rayonnages avec près de 190.000 documents mais également une réserve pouvant accueillir plus de 300.000 documents. Il n'est pas possible de faire un rapport entre les surfaces au sol et le nombre de livres, rangés en étagères, avec circulation, ou compactus avec peu d'espace pour circuler.

Le Pôle a été conçu pour harmoniser les différents espaces et prévoir une cohabitation entre les différents espaces.

La politique d'acquisitions se poursuit au même rythme qu'habituellement, à savoir une moyenne de 25.000 documents achetés annuellement, dont 80% de nouveautés et 20% de renouvellement.

Vous l'aurez donc compris, Madame la Conseillère provinciale, Monsieur le Conseiller provincial, l'élagage « responsable » pratiqué par la bibliothèque Chiroux dans le cadre de son déménagement à venir n'est aucunement synonyme, ni de gaspillage, ni de baisse de qualité ou de variété, mais simplement l'occasion de recréer un espace où il fera bon découvrir des ressources mieux valorisées et consulter des documents conservés dans de meilleures conditions.

Je vous remercie pour votre question, qui témoigne de votre intérêt pour notre

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Bibliothèque et pour ses usagers.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Une réaction Mme LACOMBLE ? Non.

Pour la deuxième question A31, je donne la parole à M. Irwin GUCKEL. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, la deuxième question sera un peu plus folklorique. Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme vous le savez, la Basse-Meuse est riche d'un folklore qui lui est typique, à savoir le cramignon, encore dansé dans les vallées du Geer, de la Meuse et du Bolland.

En 2015, Monsieur Serge Fillot, alors Echevin à Oupeye, conçoit l'idée de faire reconnaître ce cramignon comme patrimoine universel auprès de l'UNESCO. Commence alors une période qui aboutira en mai 2019 à la première Fête du Cramignon, de Dag van de Cramignon, organisée à Eijsden, par la commune d'Eijsden-Margraten, en collaboration avec le comité bassimosan.

Inspirés par la devise « Le Patrimoine relie, l'Europe inspire », des habitants de villages des deux côtés de la frontière belgo-néerlandaise se sont en effet tendu la main. Des villages où la tradition séculaire du cramignon est encore bien vivante. Main dans la main, ils dansent et chantent encore en chœur les cramignons wallons et limbourgeois. Belges et Néerlandais, nous nous sommes donc recherchés pour apprendre à mieux nous connaître et à connaître nos traditions respectives.

Le comité transfrontalier ainsi créé a réussi, en 2020 et 2021, à faire reconnaître le cramignon comme Patrimoine culturel national dans les deux pays. Et il travaille maintenant à sa reconnaissance auprès de l'Unesco. Cette démarche nous offre la possibilité d'explorer et d'enraciner par notre collaboration, définitivement peut-être, notre patrimoine culturel commun, afin que les générations qui nous suivent puissent encore main dans la main continuer à vivre le cramignon.

La pandémie a empêché toute manifestation et tout contact en 2020 et 2021, mais le 21 mai 2022, a eu lieu à Oupeye, pour la Basse-Meuse, la 2ème Fête du Cramignon. Harmonies et cramignonneurs de toute la Basse-Meuse et du Limbourg néerlandais y ont célébré le fameux cramignon.

Comme vous l'avez compris, il reste un dernier obstacle à franchir, la candidature auprès de l'UNESCO. Candidature qui doit être introduite par un des pays, mais qui doit être soutenue par les autorités des deux pays. D'où l'appel que je vous lance.

En conclusion, pouvez-vous, Monsieur le Député avec l'aide de l'institution provinciale, jouer le rôle et donner un coup de projecteur sur ce folklore centenaire et toujours vivace dès que cette candidature aura été introduite auprès des autorités compétentes ?

D'avance merci.



**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller provincial, votre question d'actualité sur le soutien de la Province de Liège à la demande de reconnaissance auprès de l'UNESCO des cramignons de la Basse-Meuse tombe assurément à point nommé.

D'ici quelques semaines, lors des Fêtes de Wallonie qui se dérouleront, conformément aux traditions, le troisième week-end de septembre dans la cour du Palais, nous aurons l'occasion d'apprécier tous ensemble, mais aussi de soutenir de tous nos encouragements, devant, j'espère, un large public constitué à la fois d'initiés et de profanes, les fameux cramignons de la Basse-Meuse qui sont, aux dires de tous les spécialistes, l'un des éléments majeurs de la variété de nos différents folklores.

Il est vrai que ceux-ci foisonnent dans les villages, les communes, les territoires provinciaux de Saint-Vith à Hannut, de Visé à Trois-Ponts. Chacun a son histoire, ses codes, ses rites collectifs, sa façon d'être vécu et appréhendé au fil des générations mais ils témoignent tous de la réalité d'une région forgée par des femmes et des hommes, par leur créativité, par leurs manières de tisser les liens sociaux. Leur originalité est sans limite tandis que leur chaleur et leur convivialité sont toujours bien présentes. Chacun peut s'en rendre compte, chacun peut goûter à ces marques précieuses d'un terroir qui ont façonné notre histoire, pour autant que nous continuions à nous soucier de leur sauvegarde.

Une région, aussi petite ou aussi grande soit elle, aussi ouverte sur le monde soit elle, aussi tolérante et curieuse de la culture de l'autre soit elle, existe également par ses racines, par ses traditions et par son folklore.

C'est incontestablement le cas de la Basse-Meuse à la frontière septentrionale de la province de Liège. Ses cramignons sont la référence folklorique de toute une population. Ils sont irrémédiablement ancrés dans la mémoire collective et les gènes sociaux de ses habitants. Ils témoignent du passé d'une région mais ils sont aussi son image actuelle et future.

Notamment par le biais du remarquable travail du Musée de la Vie wallonne, par l'aide apportée aux confréries gastronomiques ou aux groupements carnavalesques et par le soutien accordé à diverses traditions comme le théâtre de marionnettes, la Province de Liège a toujours veillé à la préservation de tous types de manifestations folkloriques qui jalonnent son territoire et émerveillent ses habitants.

C'est donc tout à fait naturellement que la Province de Liège s'associe pleinement à cette demande de reconnaissance auprès de l'UNESCO pour nos cramignons de la Basse-Meuse.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Elle le fera d'abord en se mettant à la disposition du comité cramignon UNESCO qui s'est constitué en Basse-Meuse. La Province pourra ainsi relayer au mieux leurs sollicitations que ce soit auprès de l'UNESCO avec laquelle nous avons entretenu d'excellentes relations pour l'organisation à Liège, je le rappelle, de la première Conférence mondiale des Humanités en 2017 mais aussi avec l'Euregio Meuse-Rhin puisque ce type de folklore se vit de manière passionnée des deux côtés de la frontière belgo-hollandaise.

La Province soutiendra ensuite cette demande de reconnaissance en promouvant les cramignons dans ses propres manifestations comme ce sera le cas, j'insiste, le samedi 17 septembre lors des Fêtes de Wallonie où divers groupes de danses folkloriques accompagnés par les Chapeliers du Geer « se donneront la main » et s'adjoindront aux représentants du comité cramignon UNESCO qui se réunit ce lundi 11 juillet pour décider des modalités pratiques que pourra prendre ce rassemblement sympathique en vue d'aider nos amis de la Basse-Meuse.

Je tiens à rappeler enfin que la Province s'est récemment impliquée dans la sauvegarde du patrimoine immatériel que sont les cramignons de la Basse-Meuse en participant financièrement à l'édition d'un double CD d'airs et de paroles de cramignons rassemblés grâce à l'opiniâtre travail de recherche de Messieurs Alain Dethise et Benjamin Massuir.

Mais, vous le voyez aisément, Monsieur le Conseiller, l'ambition de la Province est bien d'aider autant que possible les cramignons à se faire reconnaître internationalement après l'avoir été par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est sans doute pas aussi évident qu'il n'y paraît. L'Ommegang de Bruxelles vient d'être reconnu comme patrimoine culturel immatériel après 15 ans d'effort.

Cette distinction est difficile à obtenir, j'en veux pour preuve le peu d'élus issus de notre pays après le carnaval de Binche qui fut le premier en 2003. Citons notamment les Géants et les Dragons processionnels en 2005, la procession du Saint-Sang à Bruges en 2009, la fête du feu et du pain à Grammont en 2010, le carnaval d'Alost en 2010 mais qui fut retiré en 2019 ne respectant plus les valeurs humanistes de l'UNESCO, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse en 2012, la pêche à la crevette à cheval à Oostduinkerke en 2013 et la culture de la bière en Belgique en 2016.

Restons donc tous confiants pour cette future reconnaissance des cramignons de la Basse-Meuse et travaillons « main dans la main » comme le disent les danseurs de cramignon.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Et une fois n'est pas coutume, je vais même vous donner une autre information concernant les cramignons, dans mon oreille, Madame la Seconde Secrétaire vient de me glisser qu'elle était prête à faire une démonstration de cramignon avec Monsieur le Premier Secrétaire. Nous organiserons ça !

(Rires)

Pour la troisième question A32, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Un an après les inondations qui ont ravagé la Province de Liège et malgré le travail parlementaire de la Région wallonne, il est urgent de savoir où nous en sommes sur plusieurs plans.

Une partie des sinistrés ne sont pas encore rentrés chez eux. Le traumatisme n'est pas terminé pour certains, la santé psychique est en péril. Les assurances sont très en retard sur certains dossiers et certaines communes et ou quartiers ont du mal à se reconstruire.

Vous nous avez remis une évaluation quantitative des interventions de la Province à ce sujet, on voit sur le document que des nombreuses interventions ont eu lieu, et c'est très bien. Ces interventions ont été prises dans l'urgence de la situation et elles nous paraissent adéquates.

Dans les mois qui viennent, le travail reste immense tant dans la reconstruction des murs que de celle des personnes : quel plan avez-vous mis en place, quelles actions la Province peut-elle prévoir dans ses compétences ?

Les zones de secours sont-elles en charge de cette question ?

Certains analystes prévoient des périodes de crise de même ampleur dans les années qui viennent, oiseaux de mauvais augure ou réalité scientifique ?

La gestion de ce risque doit être prise en compte tant sur le volet urbanistique que sur celui de la protection des personnes : quelles solutions la Province de Liège peut-elle imaginer envers les communes afin de mieux les prémunir et travailler avec elles sur des plans de gestion de crise environnementale ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Avant que vous ne soyez lassés, je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues, Madame la Conseillère,

Comme nous vous en avons informé tout au long de l'année qui vient de s'écouler, dès les premiers instants qui ont suivi les inondations, l'Institution provinciale a mobilisé l'ensemble de ses services afin de venir en aide et de soutenir le plus efficacement possible les citoyens et les communes durement touchés lors de cette crise historique.

Cette mobilisation a évolué pour se structurer sur du moyen terme afin d'aider l'ensemble

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

des communes sinistrées à reprendre vie et se reconstruire dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre, comme je vous en informais lors de notre réunion du Conseil provincial du 16 juin dernier c'est plus de deux millions en aide directe mise à disposition par la Wallonie et 2,4 millions sur fonds propres qui ont été octroyés aux communes sinistrées du territoire provincial.

Au-delà de ces aides apportées dans le cadre de la reconstruction, la Wallonie a lancé nombre d'études visant à dégager des solutions de résilience tant sur les bassins de la Vesdre et de l'Ourthe. Celles-ci ne sont pas encore finalisées mais nos services techniques participent à ces divers groupes de travail et, dans le cadre de nos compétences en matière de gestion des cours d'eau de deuxième catégorie notamment, nous prendrons bien entendu la part qui est la nôtre. J'ajoute que, une des revendications est peut-être qu'on cède la catégorie 3, cela permettrait peut-être de structurer un peu les choix qui sont faits et qui nous incombent indirectement en retombant forcément dans la catégorie 2.

Dans le cadre de la rédaction des Plans particuliers d'urgence et d'intervention « inondations », des réunions des fonctionnaires Planus ont lieu mais les zones de secours ne sont pas à la manœuvre. C'est actuellement le rôle des Communes.

Enfin, il est évident que la Province restera particulièrement attentive aux différents besoins des Communes, et prioritairement à ceux liés aux nombreux aspects entourant la reconstruction. Et à ce propos, je peux dire qu'il n'y a pas deux Communes identiques, les Communes ont, et sont structurées avec du personnel technique et même capable d'agir et puis il y a des Communes qui sont totalement démunies et nous restons attentifs à ces Communes et nous ne manquons pas de prendre des décisions qui viendront aider ces dites Communes les plus faibles finalement, en ressources et pour lesquelles effectivement la Province est le bon intermédiaire entre les moyens régionaux et les moyens communaux qui sont parfois déficients.

Mais, je ne veux pas retaper sur le clou mais à partir du moment où on réoriente plus de 40 millions de moyens qui étaient à la disposition de la Province, on lui enlève aussi des moyens d'action, c'est indéniable. Donc, on est plutôt sur du service et du service bien utile qui est utile, forcément, à la planification de la reconstruction mais pas forcément dans les moyens de reconstruction eux-mêmes.

Permettez-moi, toutefois, de souligner que le rôle que nous jouerons sera présidé par un principe plus que jamais important en cette période de réforme de l'Institution provinciale : celui de la subsidiarité à d'autres niveaux de pouvoirs qui disposent quant à eux des compétences résiduelles utiles.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la quatrième question A33, je donne la parole à M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos grade et qualités.

A la fin du mois de mai dernier, les élèves de l'IPES Verviers se sont mobilisés pour défendre leur liberté vestimentaire à l'école. En effet, celle-ci a été mise à mal à plusieurs reprises avec notamment des remarques subies sur le caractère indécent ou provoquant de leur tenue : training, jupes, bermuda, top, chemisier ou débardeur, il semblerait que les raisons de se faire refouler à l'entrée soient nombreuses. Certains élèves ont écopé de lourdes sanctions comme des jours de renvoi. Je cite : « Certaines filles sont même en décrochage scolaire à cause de cela », fin de citation - a expliqué Alessio à un journaliste de Védia.

Il semble clair que, le plus souvent, la violence symbolique inscrite dans le traditionalisme vestimentaire se double d'une violence sociale : tous ne disposent pas du budget qui serait nécessaire pour se conformer à certains prescrits implicites. Pourtant, aucun décret ne régit, pour l'instant, le code vestimentaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque école fixe ses règles dans son propre règlement d'ordre intérieur. Celui de l'IPES Verviers semble particulièrement flou, ce qui laisse à la direction tout le loisir d'une interprétation sévère et conservatrice. En même temps, l'IPES de Verviers n'a pas été la seule, ces derniers mois, à être concernée, loin s'en faut. Plusieurs autres écoles, tous réseaux confondus, imposent des règles vestimentaires qui peuvent sembler discriminatoires ou liberticides. Sans doute faudra-t-il que le Ministère de l'Education se saisisse un jour de la question. La députée PTB Amandine Pavet a d'ailleurs interrogé la Ministre Désir à ce sujet.

En attendant, étant donné aussi les connotations que prend aujourd'hui ce type de dossier, qui touche après tout à la liberté des personnes de disposer de leur corps, les pouvoirs organisateurs peuvent également s'intéresser à la problématique afin de tenter d'enrayer la vague de conservatisme qui sévit dans certaines écoles.

Mes questions à Madame la Députée Muriel Brodure sont donc les suivantes : quelles suites ont été données aux élèves de l'IPES de Verviers qui demandaient une concertation avec la Direction ? Quelle a été votre propre réaction, Madame la Députée, suite à cette mobilisation des élèves ? Et aussi, quel message comptez-vous adresser aux directions d'école à l'échelle de la Province, pour garantir davantage de liberté vestimentaire aux élèves de l'enseignement provincial et ce, dès la prochaine rentrée ?

Merci déjà pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. J'invite Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous faites référence, dans votre interpellation, au reportage

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

diffusé en mai dernier sur Vedia dans lequel plusieurs élèves de l'IPES Verviers souhaitaient, au travers de leurs actions, défendre leur liberté vestimentaire.

Vous me permettez de rappeler que, bien avant ces actions et ce reportage, la Direction de l'établissement, sensible à la question, avait mis en place un groupe de travail réunissant des membres de l'équipe éducative pour réfléchir à la question.

Très vite, il est apparu que les enseignants n'avaient reçu ni demande particulière des élèves, ni plainte de leur part au cours de cette année scolaire. Très vite, il est apparu que l'extrait du Règlement d'ordre intérieur de l'école qui évoque cette question et qui est formulé comme suit « la tenue vestimentaire doit être adaptée aux apprentissages », ne comportait ni stigmatisation, ni discrimination de genre. Ce qui est, faut-il le préciser, le cas également dans le règlement de nos autres écoles provinciales et je m'en réjouis.

À la suite des quelques mouvements qui se sont déroulés en mai, l'Inspectrice en charge de l'IPES Verviers a rencontré, à ma demande, les élèves et les enseignants, représentés pour certains par la délégation syndicale.

Il a été convenu que les réflexions menées par le groupe de travail seraient présentées aux élèves, ce qui fut fait bien évidemment. Le Règlement d'ordre intérieur qui sera d'application au cours de la prochaine année scolaire a ensuite été adopté par le Conseil de participation, au sein duquel, outre l'équipe pédagogique, siègent également des représentants des élèves et des parents. La réflexion sur le sujet va se poursuivre au cours de la prochaine année scolaire.

Il va sans dire que, au sein de notre Pouvoir organisateur, les règles en vigueur dans nos écoles ne participent en rien au conservatisme que vous relevez dans certaines écoles. La tenue doit simplement être adaptée aux activités d'apprentissage, en classe, dans les ateliers, dans les laboratoires ou encore sur les lieux de stage. Faut-il préciser que la situation financière des élèves est analysée au cas par cas, et que des solutions sont systématiquement apportées.

C'est de cela qu'il s'agit et non pas de règles discriminatoires ou liberticides, comme vous l'évoquez dans votre question.

C'est bien cela le message que notre Direction générale a rappelé, à ma demande, aux Directions de nos écoles d'enseignement secondaire.

Votre préoccupation rejoint en quelques sortes la thématique relative à la démocratie à l'école qui fera l'objet de développements plus poussés encore dans nos écoles secondaires au cours de la prochaine année scolaire. Il s'agira notamment de rendre réalisable, au sein de l'école, la prise de parole démocratique de groupes d'élèves, comme cela se pratique déjà dans plusieurs de nos écoles au travers des espaces de parole régulés.

Enfin, j'en reviens à la question de la tenue vestimentaire pour vous indiquer que, à la suite des mouvements qui se sont déroulés dans plusieurs écoles, tous réseaux et tous Pouvoirs organisateurs confondus, Mme Caroline DESIR, en sa qualité de Ministre de l'Éducation, a précisé qu'une circulaire serait adressée très prochainement aux Directions d'établissement. Nous nous conformerons, bien évidemment, aux dispositions qu'elle contiendra.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

**VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 21-22/316 : Représentation provinciale au sein de la Zone de secours 6 – DG.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/316).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/317 : Modification du règlement de fonctionnement du studio d'enregistrement de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/317).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/318 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des Rencontres Théâtre Jeune Public 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/318).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/319 : Modification du cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et du règlement unique portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/319).



**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, Mme Chantal NEVEN-JACOB, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NEVEN-JACOB, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est réunie ce mardi 5 juillet 2022 à 17 heures et a examiné le document 21-22/319 ayant pour objet la modification du cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et du règlement unique portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant.

Le Député-Président précise d'emblée qu'il y a eu une concertation syndicale la veille sur le thème dont le but est de rendre plus mobile l'accès à certaines fonctions.

Il y aurait ainsi insertion dans le cadre unique de 3 postes de « Directeur en chef » via la mise en extinction de 3 postes occupés par des personnes qui seront prochainement mises à la retraite ou qui exercent déjà des tâches à vocation managériale. Il y aurait également une modification du règlement des conditions de recrutement, promotion,... ce qui permettrait à plus de personnes de l'administration de postuler à des postes de management.

De même, il y aurait un élargissement du profil pour les Chefs de Bureau, Chefs de Bureau spécifiques ou Attachés, ce qui permettrait à plus de personnes de postuler.

Parallèlement, il y aura une diminution du nombre d'agents via le principe des vases communicants et des mises en extinction de certains postes.

Le nombre de postes en extinction passe de 226,75 en 2017 à 92,75 actuellement et l'impact financier est l'économie d'environ 13.000.000 euros, donc pas de surcout.

Comme dit plus avant, le but est de permettre à plus de personnes de postuler à ces différents postes.

Une Conseillère demande s'il y aura des examens prévus pour les candidats Chefs de Bureau et si pas d'examen, comment se fera la sélection ?

Le Député-Président lui répond que cela se trouvera dans la motivation présentée au Collège, sur base des titres, par comparaison des titres et mérites, et par l'évaluation.

Un Conseiller se demande comment expliquer l'économie alors que le nombre de postes organiques reste inchangé ?

Une note envoyée ce mercredi à tous les membres de la première Commission indique qu'il s'agit d'une coquille dans la rédaction du rapport, le nombre de postes organiques passerait de 2.865,5 à 2.858,5 suite à la suppression de certains postes en catégorie « Personnel culturel

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

et assimilé » et « Personnel enseignant et assimilé ».

Un Conseiller demande quel est l'avis des syndicats lors de la réunion de concertation ? Le Député-Président lui répond qu'aucune question n'a été posée par ceux-ci et qu'il y a une compréhension de la nécessité de mobilité du personnel. Un protocole d'accord a été signé par toutes les organisations syndicales.

Au vote, il y a 9 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc DELREZ.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous tenons à saluer la transparence avec laquelle le Collège reconnaît dans le document 319 que cette opération de modification du cadre unique du personnel provincial non enseignant s'inscrit en fait dans un contexte budgétaire dit complexe.

Nous sommes même prêts à saluer la démarche consistant à procéder à la mise en extinction de différents postes sans trop entamer le cadre organique fixé en 2017 afin d'éviter d'avoir recours à des mesures plus douloureuses.

Cependant, la modification du cadre est tout de même l'occasion d'une diminution du nombre de postes ainsi que cela vient d'être rappelé et donc, d'une diminution de l'emploi à la Province. Cette diminution ne pourra qu'entraîner une charge de travail à la hausse pour les travailleurs restants et une dégradation probable des conditions de travail de ceux-ci. La préservation de l'emploi public était une priorité pour nous, nous voterons sans surprise contre la modification du cadre.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

### **Document 21-22/320 : Mise à disposition de personnel – Modification de l’article 49 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l’ordre du jour (document 21-22/320).

Ce document a été soumis à l’examen de la première Commission et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s’abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/321 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa », dans le cadre de l’organisation de la 63ème édition du festival de théâtre de Spa, programmée du 10 au 21 août 2022.**

**Document 21-22/322 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Soiron sur Scène » dans le cadre de la 14ème édition du Festival Soiron sur Scène, le 14 août 2022 à Soiron.**

**Document 21-22/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » pour l’organisation de la 2ème édition de « Politik – Rencontres Internationales cinéma et politique » du 15 au 20 novembre 2022 à Liège et à Huy.**

**Document 21-22/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Musée en plein air du Sart Tilman, Centre d’Intégration et d’Animation des Arts plastiques de la Communauté française de Belgique », dans le cadre de l’organisation d’une exposition carte blanche à Mon Colonel & Spit et réactivation de la Mort de l’automobile, programmée du 11 juin au 11 septembre 2022, sur le campus du Sart-Tilman.**

**Document 21-22/325 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'un Soir » – Édition 2022 du festival « Les Unes Fois d'un Soir des Arts de la rue » – le 23 avril 2022 à Huy.**

**Document 21-22/326 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Nectar », dans le cadre de l'organisation d'ateliers initiation rap qui ont eu lieu du 4 au 15 avril 2022 dans les locaux de la Bibliothèque des Chiroux.**

**Document 21-22/327 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « ARTRA », dans le cadre de la présentation du spectacle « Dans les Bois », lors du Festival d'Avignon du 7 au 27 juillet 2022.**

**Document 21-22/328 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Durbuy Rock Festival », dans le cadre de l'organisation de la 2ème édition du Golden Age Rock Festival du 19 au 21 août à Liège.**

**Document 21-22/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Micro Festival », dans le cadre de la 12ème édition du Micro Festival, du 5 au 7 août 2022 à Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 21-22/321 à 21-22/329) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 325 et 326 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (de son banc).- Je n'ai pas le rapport. Je pensais que ce n'était pas une question mais une remarque qui avait été faite.

M. LE PRESIDENT.- Pas de souci pour moi. S'il y a une question complémentaire, j'ouvre la discussion générale. Pas de question, je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

**Document 21-22/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage », dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts de la rue « Rue du Bocage », les 27 et 28 août 2022 à Herve.**

**Document 21-22/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse », dans le cadre des fêtes du 15 août 2022 à Liège.**

**Document 21-22/332 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR », dans le cadre de l'organisation de la 13ème édition du festival Vibrations du 18 au 21 août 2022 à Malmedy.**

**Document 21-22/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Apodeme Belle-Fleur » pour l'acquisition de matériel son, vidéo et informatique pour le studio Radio-Prima.**

**Document 21-22/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Black Roots », « Productions associées », « Vibratos », « Nectar », « 13 rue Roture », « Latitude 50 », la Fondation d'utilité publique « Benjamine De Clodt » et la Ville de Verviers en vue d'achats d'équipements culturels.**

**Document 21-22/335 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Bucolique », dans le cadre de l'édition 2022 du « Bucolique Ferrières Festival », les 21 et 22 août 2022.**

**Document 21-22/336 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech », dans le cadre de l'organisation de la 6ème édition du festival Wallifornia MusicTech, du 6 au 10 juillet 2022, lors du festival « Les Ardentes ».**

**Document 21-22/337 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » – 13ème édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau », le 28 août 2022 à Liège.**

**Document 21-22/338 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers », pour l'organisation de la 16ème édition du Jazz à Verviers Music Festival, du 9 au 30 septembre 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 21-22/330 à 21-22/338) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Ces neuf documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Je signale que le document 332 « Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » a également été soumis à l'examen de la quatrième Commission où il a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous avons étudié le point susmentionné à la quatrième Commission ce lundi. Une question a été soulevée par une Commissaire sur le subside, notamment une somme de 3.000 euros pour le développement durable. Donc on demandait des explications par rapport à l'octroi de ce subside sur cette thématique-là pour un festival de musique.

Il a été répondu par Monsieur le Député que le festival faisait différents efforts pour réduire son empreinte carbone dans le développement des activités, notamment en utilisant par exemple du led pour la lumière sur les scènes, en utilisant du papier recyclable pour tout ce qui est sa publicité, en mettant également en avant les produits locaux pour tout ce qui est des stands de nourriture lors de ce festival, ce qui justifiait les 3.000 € de développement local de subside afin de permettre de compenser les prix supplémentaires de cet effort que le festival faisait.

Cela a été adopté à 6 voix pour, 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui. Je tiens à préciser que pour le point 24, « Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège », Mme FRENAY ne souhaite pas participer au vote.

Qui est pour les conclusions du rapport de cette Commission, pour ces neuf dossiers ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

**Document 21-22/339 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles**

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

### **– Demande de soutien de l’asbl « Kin Porte le Projet » – Organisation de la 7ème édition du « Feel Good Festival », du 1er au 4 septembre 2022 à Aywaille.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l’ordre du jour (document 21-22/339).

Ce document a été soumis à l’examen de la première et a soulevé des questions, j’invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc effectivement, une question a été posée concernant ce point et donc la question était de savoir pourquoi ce subside était classé comme institutionnel et pas comme culturel ? La réponse était que, avant, ce genre de subside était classé dans les grands événements et tous les subsides finalement étaient mélangés dans cette catégorie Grands Evénements et donc, plusieurs départements participaient à cela et donc, maintenant, cela a été reclassé en institutionnel et en culturel.

Le point a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CS.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 21-22/340 : Rapport de planification et lettre de mission du Directeur général provincial (législature 2018-2024).**

### **Document 21-22/341 : Rapport de planification et lettre de mission du Directeur financier provincial (législature 2018-2024).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l’ordre du jour (documents 21-22/340, 21-22/341)

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ces deux résolutions.

**Document 21-22/342 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe » – 47ème édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité Jemeppe », le 25 septembre 2022 à Jemeppe/Meuse.**

**Document 21-22/343 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Club Cycliste les Amis de Hawy », dans le cadre de l'organisation du « Province Cycling Tour 2022 ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 21-22/342 et 21-22/343) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 21-22/344 : Octroi de subventions en matière Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers », dans le cadre de l'organisation de stages et rencontres artistiques durant l'été 2022.**



## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

### **Document 21-22/345 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » dans le cadre de l'organisation des « Relais pour la vie » en province de Liège durant l'année 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 21-22/344 et 21-22/345) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 21-22/346 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Laméa », dans le cadre de travaux de rénovation, à réaliser durant l'année 2022.**

### **Document 21-22/347 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « VEDIA », pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 21-22/346 et 21-22/347) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 21-22/348 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/349 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 21-22/348 et 21-22/349) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

### **Document 21-22/350 : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 29 août 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 21-22/350).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 4 juillet, votre troisième Commission s'est réunie pour délibérer sur les modifications de structure de l'enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance, document 350.

Deux questions ont animé notre point. Tout d'abord concernant la signification des dérogations dans le tableau. Il est répondu que les dérogations signifient que nous sommes en dessous de la norme du nombre d'élèves et donc, que cela nécessite bel et bien une dérogation.

Ensuite, un Commissaire s'est interrogé sur le fait que l'école Jean Boets ne soit soumise à aucune dérogation ni à aucune programmation, comme s'il n'y avait aucun cours qui se donnait à l'école. Il est simplement répondu qu'il n'y a pas de nouvelle section ouverte prévue là-bas.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce point à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 21-22/351 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2022-2023.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 21-22/351).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/352 : Adhésion à la centrale d'achat du FOREM concernant la fourniture et la maintenance de la solution IBM existante, l'acquisition de matériels et de logiciels du catalogue IBM, ainsi que les services de consultance y afférents.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 21-22/352).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022****Document 21-22/353 : Modifications du règlement général des études de l'Enseignement secondaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 21-22/353).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/354 : Règlement organique de la Haute École de la Province de Liège – Modification de l'article 2 §1er relatif à l'établissement de son siège social.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 21-22/354).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/355 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/356 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Moselle » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/357 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/358 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/359 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/360 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents » (CRMA) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/361 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » (CPL-Végémar) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/362 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » (CPL-Promogest) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 de l'ordre du jour (documents 21-22/355 et 21-22/362) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces huit documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Rapporteur de la quatrième Commission qui s'est réunie lundi 4 juillet à 17H au Château de Jehay Bodegnée, donc, les documents 20-21/355 à 362 concernant les Contrats de Rivière.

Question d'un Commissaire : dans l'analyse des rapports des Contrats Rivières tiennent ils comptes des inondations ? Réponse : chaque situation et gestion est différente en fonction de leur endroit. Le contrat de gestion a été conclu le 8 juin 2011, nous rappellerons la participation provinciale, les buts de l'association et les missions d'intérêt public qui lui sont dévolues.

Le but de l'association : en conformité avec le Code de l'eau et suivant l'article 3 de ses statuts, le Contrat Rivière a notamment pour but d'informer et de sensibiliser de manière intégrée, globale et connectée tous les acteurs du cycle de l'eau dans son sous bassin hydrographique et d'organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres.

Les missions d'intérêt public. Suivant l'article 6 du contrat de gestion, l'ASBL est chargée d'assurer une concentration et une coordination entre les différents gestionnaires des cours d'eau ; de favoriser le dialogue entre les citoyens et l'administration ; de développer la responsabilisation et la solidarité de tous les acteurs liés au bassin.

Divers actions sont menées par exemples : placement de panneaux nominatifs des cours d'eau ; opérations Rivières Propres ; installation d'un barrage flottant pour montrer la quantité de déchets qui passent par les cours d'eau et ainsi responsabiliser la population ; une gestion collaborative et coordonnée de la Berce du Caucase, de la balsamine de l'Himalaya et bien d'autres actions comme la protection des berges et la pisciculture de repeuplement à Trois-Ponts.

Les points ont été votés par 8 voix pour, 0 voix contre et une abstention.

Merci de votre attention

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 21-22/363 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché conjoint – Remplacement d'un tronçon de canalisation du ruisseau « Le Géloury », n°4-05 à Chaudfontaine.**

**Document 21-22/364 : Marché public de Travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Aménagement des espaces cafétéria et salle d'exposition.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 50 et 51 de l'ordre du jour (documents 21-22/363, 21-22/364) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 364 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Rapport du document 21-22/364. Un Commissaire demande à qui et comment est attribuée la gestion de la cafétéria. On lui répond que la réflexion est en cours par rapport au lieu, mais cela se fera sous forme de marché. La forme juridique n'est pas encore totalement définie, ce sera un extérieur et non une gestion de la Province.

Ce point a été voté à 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Le document 363 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 21-22/365 : Marché public de Services – Conclusion d'une convention dans le cadre d'une relation « in house » entre la Province de Liège et la société coopérative ECETIA Intercommunale – Projet de construction d'un bâtiment scolaire pour la Haute École de la Province de Liège (section paramédical) sur le site de Bavière.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 21-à22/365).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A l'examen de ce point, un Commissaire demande si ce projet de construction va s'ajouter ou remplacer les sites Kurth et Barbou.

Il lui est répondu que le hall de Kurth va être remplacé par un parking ouvert à tous les agents provinciaux et un espace dédié au Département de la Culture. Différents services de ce Département y seront hébergés du côté gauche ainsi que le stockage des œuvres de la collection provinciale. Ce projet fait l'objet d'une candidature pour obtenir une subvention dans le cadre du plan de relance Wallonie culture.

Sur le site du Barbou, il y a beaucoup de zones à étudier et il y a une forte demande du Département paramédical de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Le présent dossier avec ECETIA est utile pour aller vers les promoteurs et négocier les prix nouveau bâtiment.

Le point est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/366 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures de Développement Durable et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique », dans le cadre de l'organisation de la journée de chasse le 20 août 2022 à Verlainne.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 21-22/366).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/367 : Cultes – Compte 2021 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de Limbourg 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 21-22/367).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 21-22/368 : Manifestation d'intérêt de la Province de Liège pour un marché lancé par la centrale d'achat du SPW – Département de la Gestion Immobilière relatif à la fourniture de petit matériel de bureau pour 3 ans – Prise d'acte de la décision du Collège provincial statuant sur base de l'urgence impérieuse résultant d'évènements imprévisibles.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 21-à22/368).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A l'examen de ce point 21-22/368, un Commissaire demande à quelle date le SPW a communiqué ce marché. Il souhaite savoir si l'urgence est justifiée par un délai et lequel ?

Il lui est répondu que ça a été communiqué le 13 mai et la réponse était demandée pour le 13 juin.

Donc, c'était une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

### **Document 21-22/369 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Groupement de Redéploiement**

**Économique du Pays de Liège » (GRE-Liège) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/370 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/371 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces wallonnes » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 56, 57 et 58 de l'ordre du jour (documents 21-22/369 à 21-à 22/371) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 21-22/372 : Cultes – Compte 2021 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 59 de l'ordre du jour (document 21-22/372).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2022**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 60 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 29 septembre 2022 à 16H30.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances !

La réunion publique est levée à 17H53'.